Démantèlement du site du Haut-Fourneau B d'Ougrée

Comité d'accompagnement

10/06/2025 - Cité administrative Seraing

Ordre du jour

1. Etat d'avancement du chantier
2. Planning
3. Photos du chantier
4. Problématique « Rails »
5. Contrôle environnemental – Mesures air ISSEP – Bilan 2024
6. Patrimoine - Sauvegarde partielle du HFB

1. État d’avancement du chantier

Avancement désamiantage

Avancement démolitions

2. Planning jusque 12/2025

Planning désamiantage 06/2025 – 12/2025

Planning démolitions 06/2025 – 12/2025

3. Vues du chantier (06/2025)

SDO
Démantèlement Ougrée

4. Rails – Demande de permis

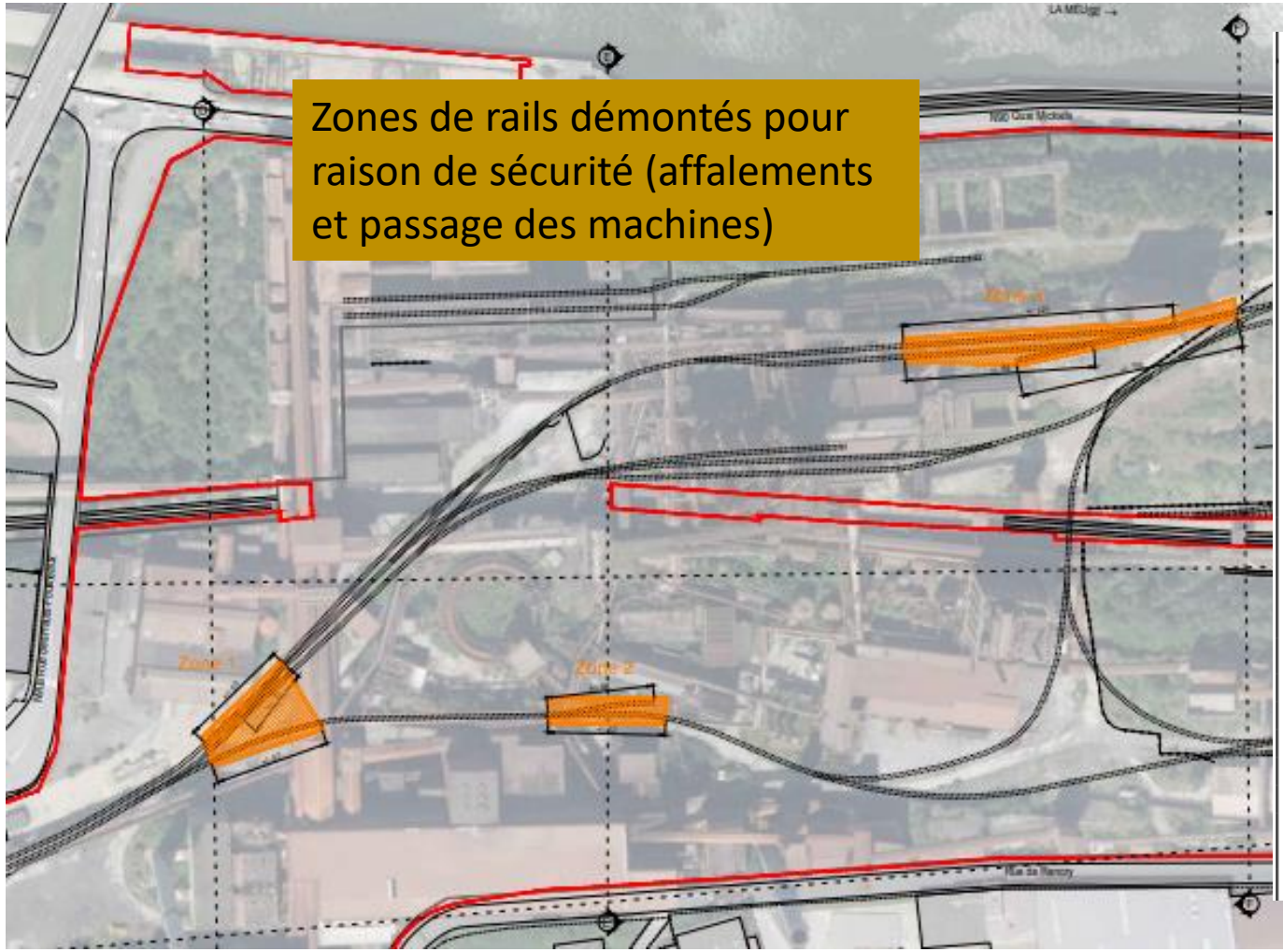

Description succincte du projet :

Présenter les actes et travaux projetés et, en cas de démolition, l'affectation de la parcelle après exécution de ces actes et travaux

La présente demande concerne la régularisation du démontage de certains tronçons de rails sur le site du Haut-Fourneau B à Ougrée (Ville de Seraing).

Le site est actuellement en cours de démantèlement conformément au permis unique délivré le 9 avril 2021 réf. : D3200/62079/RGPED/2020/14/CN/pp - PU et F0215/62079/PU3/2020/9/E40589). Ce permis excluait clairement le démantèlement des rails sur le site du HFB. La mise en œuvre du chantier a cependant nécessité le démontage de certaines sections de rail. En effet, certaines voies de chemin de fer étaient situées au droit de passages obligés pour les véhicules de chantier. La traversée de ces voies par des engins chenillés entraînaient régulièrement des dégradations (parfois importantes) aux engins. Ces dégâts ont eu notamment pour conséquence de retarder le chantier alors que les délais étaient déjà courts. Afin de pouvoir avancer de manière plus efficace dans le chantier, il a été décidé d'enlever ces rails. Cette situation a été communiquée par l'entrepreneur lors d'une réunion de suivi et la commune a demandé que cette situation soit régularisée. La présente demande est donc dans cette optique.

Les sections démontées sont localisées sur les plans ci-joint. Il est important de signaler que ce démontage ne concerne qu'une partie marginale des voies de chemin de fer présents sur le site. La plupart des rails ont été maintenus en place comme le prévoyait le permis délivré.

Longueurs de rails démontés par zone :
Zone 1 = ± 364 m
Zone 2 = ± 200 m
Zone 3 = ± 610 m
Au total, 1 174 m de rails ont été démontés.
Le métré correspond à un linéaire de rails en considérant donc que le démontage d'une voie de 100 m par exemple comporte 200 m courant de rail.

5. Contrôle environnemental - Mesures ISSEP

5. Air Ambiant

- Conclusion du rapport année 2 (10/2024 à 10/2024):

Les résultats de la deuxième année de mesure depuis le début des travaux de démantèlement (du 14/10/2023 au 13/10/2024) sont présentés dans ce rapport.

Si l'on tient compte des données recueillies pour cette seconde année de mesure, on peut noter que :

Par rapport aux valeurs légales des Directives européennes (2008/50/CE et 2004/107/CE), celles-ci sont respectées pour les particules en suspension (PM10 et PM2.5) et pour les métaux (As, Cd, Ni et Pb).

Si on réfère aux valeurs-guides recommandées par l'OMS, elles sont respectées pour les métaux (Cd, Mn, Pb et V). Les valeurs-guides annuelle et journalière sont respectées pour les PM10 mais pas pour les PM2.5. Il est à signaler que cette dernière constatation est assez semblable à ce que l'on observe dans les stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Wallonie situées dans un environnement urbain ou industriel.

Les roses de pollution ne montrent pas d'apport évident en provenance du haut-fourneau B d'Ougrée, que ce soit pour les PM10 et les PM2.5.

5. Retombées atmosphériques

- Rapport année 2 (10/2024 à 10/2024):

4. Conclusions

Par rapport aux catégories définies par l'ISSeP, les retombées en matières totales, cadmium, chrome, cuivre, manganèse, plomb et zinc peuvent être qualifiées de faibles pour la jauge PPOU02 pour cette seconde année d'exploitation depuis le début des travaux de démantèlement (du 25/10/2023 au 23/10/2024).

Les conclusions émises ne sont évidemment valables que pour les conditions météorologiques rencontrées durant la période de mesure.

6. Patrimoine

Le permis accordé impose la conservation de certains éléments patrimoniaux

- l'énergie et le bâtiment des chaudières
- la structure au-dessus du pont
- les Cowpers, la cheminée, la tour carrée et le plancher de coulée
- les silos à minerais

6. Patrimoine – HFB

Extrait du permis:

Cowpers, cheminée, Tour carrée, Plancher de coulée :

Il n'y a pas de demande de maintien des halles de coulée ; les éléments qui seraient à maintenir seraient ceux indispensables pour garantir la stabilité du haut-fourneau et de la tour carrée ainsi que les deux planchers en béton se situant à +/- 8m de hauteur.

Demande complémentaire de l'asbl « Des Raçines et des Ailes d'Acier »: Préserver les 2 halles de coulée principaux ➔ modification de permis?

6. Patrimoine – HFB

Résumé accord ASBL « Des Racines et des Ailes » et Wanty:

- 28/09/2023: mail de Mr Caretta définissant les éléments à préserver sur le Haut Fourneau en tant que tel
- 26/09/2024: visite sur site de l'ASBL, confirmation des éléments repris dans le mail de Mr Caretta
- 09/10/2024: mail envoyé par Wanty à l'ensemble du comité d'accompagnement et reprenant les prochaines phases de démolition sur le haut-fourneau

6. Patrimoine – HFB

De : Livio Carretta <livio.carretta@gmail.com>
Envoyé : jeudi 28 septembre 2023 16:05
À : Hautecler, Georges <georges.hautecler-partner@arcelormittal.com>; Lejeune, Xavier <Xavier.LEJEUNE@arcelormittal.com>
Objet : Re: HFB- Equipements à préserver

External email warning:** This email originated outside the company. Please do not click links or open attachments unless you were expecting this communication.

Bjr Georges

Merci de ton retour et j'aurai du faire le rapport plus vite

Suite à notre entretien téléphonique tu trouveras quelques précisions sur les TC 1 et 2

Plancher de coulée TC2 (c'est le trou de coulée vers Agriphar ou Énergie)
Conserver les routes de coulée et à laitier + machines à boucher et à déboucher (voir photo)
Conserver la bascule qui est toujours présente . Placer un wagon torpille en dessous de la bascule (voir Chertal car les deux wagons torpilles ont été mitraillés)
Conserver le hall de coulée TC2 mais enlever le pont roulant ainsi que les poutres de chemin de roulements faisant 1 mètre de haut (Impossible de faire la manutention car il y a le tunnel et impossible de mettre une engin : d'où chiffrage)

Plancher de coulée TC1 (c'est le trou de coulée vers Renory)
A conserver au niveau 8 mètres ainsi que les taques couvrant les routes
Conserver la ferme de la toiture jusqu'à la poutre marquée SA..LY (voir photo)
Pont du TC1 à descendre et découper

Cheminée de granulation est à démolir (voir photo)
Petit hall parallèle à TC1 et le pont À démolir (voir Schéma)

6. Patrimoine – HFB – TC1

Réalisé:

- Retrait de la façade

6. Patrimoine – HFB – TC1

Réalisé:

- Retrait du pont roulant

6. Patrimoine – HFB – TC1

Réalisé:

- Retrait gaine d’aspiration

6. Patrimoine – HFB – TC1

Réalisé:

- Retrait des conduites

6. Patrimoine – HFB – Hall // TC1

Réalisé:

- Retrait du pont roulant

6. Patrimoine – HFB – Hall // TC1

Réalisé:

- Affalement cheminée de granulation

6. Patrimoine – HFB – Hall // TC1

Réalisé:

- Retrait du bardage latéral

6. Patrimoine – HFB – SKIP

A faire :

- Démontage par levage de la partie des silos surplombant la rampe des SKIPS

6. Patrimoine – HFB – Epuration fumées

A faire :

- Démontage de la cuve de traitement des fumées

6. Patrimoine – HFB – Epuration fumées

A faire :

- Démontage de la cuve de traitement des fumées

6. Patrimoine – HFB – En étude

En cours d’étude – faisabilité technique? Stabilité Hall principal?

En cours d’étude – faisabilité technique? Stabilité Hall principal?

Contact chantier

Numéro accessible de 9 à 16 H : 0491 92 06 98

En dehors des heures : répondeur et numéro d'urgence

Boite mail : contact@sdougree.be

Personnes de contact

Alessandro Macieri – Chef de projet SDO

Kevin Franck – Conducteurs SDO

Sabine Huc – Communication